

MOTION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DES MAGISTRATS, FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AUCH

Vu le procès-verbal de l'Assemblée plénière du Tribunal judiciaire d'Auch du 8 juin 2026, réunie en session extraordinaire sur convocation de Monsieur le Président à la demande des 2/3 des membres de la commission plénière,

Par la présente motion, les magistrats, fonctionnaires et contractuels du Tribunal judiciaire d'Auch, souhaitent en tout premier lieu adresser leurs pensées à la famille et aux proches de Lyhanna, et s'associent à leur douleur.

Si des circonstances aussi dramatiques ne peuvent qu'interroger sur le fonctionnement de l'Institution judiciaire, la même assemblée déplore néanmoins que les personnalités politiques placées au plus haut niveau de responsabilité aient choisi, et avec précipitation, de dévoyer une émotion citoyenne que nous partageons, en une vindicte populaire méinformée sur les conditions dans lesquelles est rendue leur Justice.

Cette défiance publique envers la magistrature a déjà des conséquences : insultes, menaces de mort reçues par Madame la Procureure de la République, discours de certains justiciables en audience.

Le discours ambiant accentue la rupture de confiance des citoyens dans leur Justice, et en insistant sur des responsabilités individuelles qu'aucune inspection n'a établies à ce jour, les détourne opportunément des raisons véritables de la crise de leur Institution.

Il convient en effet de rappeler que le nombre de magistrats et notamment de procureurs par habitant est en France de 3 pour 100.000 contre une moyenne de 11 pour 100.000 dans les autres pays membres de l'Union européenne.

Au sein du parquet d'Auch ce ne sont pas moins de 10.000 procédures pénales qui ont été enregistrées pour l'année 2025, avec un effectif jusqu'ici constant de trois magistrats du parquet pour une population estimée à 192.000 habitants.

Face à une problématique aussi massive et systémique que les violences sexuelles faites aux enfants, à laquelle s'ajoutent de nombreux contentieux à traiter (narcotrafic, violences intrafamiliales, etc.), occulter le sujet des moyens consiste en réalité à vouloir faire croire aux justiciables qu'il suffira de sanctionner quelques professionnels, pour que l'enjeu sociétal soit résolu.

Devant la vigueur d'un discours politique décomplexé, l'Assemblée a entendu remettre au centre du débat la question des moyens, mais elle tenait surtout à exprimer son plein et entier soutien à Madame la Procureure de la République et plus largement au parquet d'Auch, qui reste indéfectiblement engagé à la défense des valeurs qui fondent notre République et permettent le vivre ensemble.